Syndicat National Unitaire

dicat

des instituteurs, professeurs d'école et pegc

SAVOIE

Chambéry, le 29 avril 2009

Madame l'Inspectrice d'Académie de la Savoie 131 avenue de Lyon 73000 CHAMBERY

OBJET: Bonification du barème des directeurs pour la hors-classe

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Lors de la dernière C.A.P.D., vous avez sollicité notre avis sur une circulaire ministérielle concernant l'attribution d'un point supplémentaire de barème aux directeurs d'école pour l'accession à la hors classe.

Les membres du conseil syndical du SNUipp font des lectures différentes de cette circulaire : cette mesure s'adresserait-elle à tous les directeurs ou devriez-vous faire un choix et estimer l'importance de l'engagement de chacun avant de le récompenser ?

Nous n'osons concevoir une nouvelle mesure ministérielle visant à récompenser le mérite d'individus au détriment des autres. Cependant, même si cette mesure est globale, elle revient, selon nous, à instaurer une nouvelle différence de traitement entre les fonctionnaires de l'Education Nationale.

D'autre part, cette décision de votre part ne permettrait pas de faire passer plus d'enseignants à la hors classe mais bien de favoriser certaine catégorie d'entre eux.

Nous avons connaissance de collègues qui ont choisi de prolonger leur période d'activité dans l'espoir d'accéder à la hors classe avant leur départ en retraite. Il s'agit pour certains d'améliorer sensiblement leur situation après leur cessation d'activité. Ces collègues se trouveraient donc « battus » par des directeurs parce que des règles ont changé.

Nous tenons à vous rappeler que les textes sur le corps des professeurs d'école prévoyaient que 15 % des enseignants du premier degré pourraient accéder à la hors-classe. Avec environ 1,6 % nous sommes loin du compte. C'est une augmentation importante du nombre de promotions dans la hors classe qui nous paraît s'imposer.

Le conseil syndical du SNUipp vous fait donc part de son opposition à cette mesure, dans un souci d'équité et d'unité de notre profession devant l'avancement.

Nous vous prions de croire, madame l'Inspectrice d'Académie, à notre profond dévouement au Service Puble d'Education.

Pour le conseil syndical,

Les secrétaires départementaux,

Lichery

Isabelle PICHON

Jean-Michel ROCHE

John

SNUipp Savoie, Maison des Syndicats, 77 rue A. Croizat, 73000 Chambéry, tel : 04-79-68-91-65 fax : 04-79-68-93-47 mèl : snu73@snuipp.fr